

28 novembre - Journée Nationale de la Santé à Domicile

L'UPSADI salue l'engagement de l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la qualité de vie des patients traités à domicile

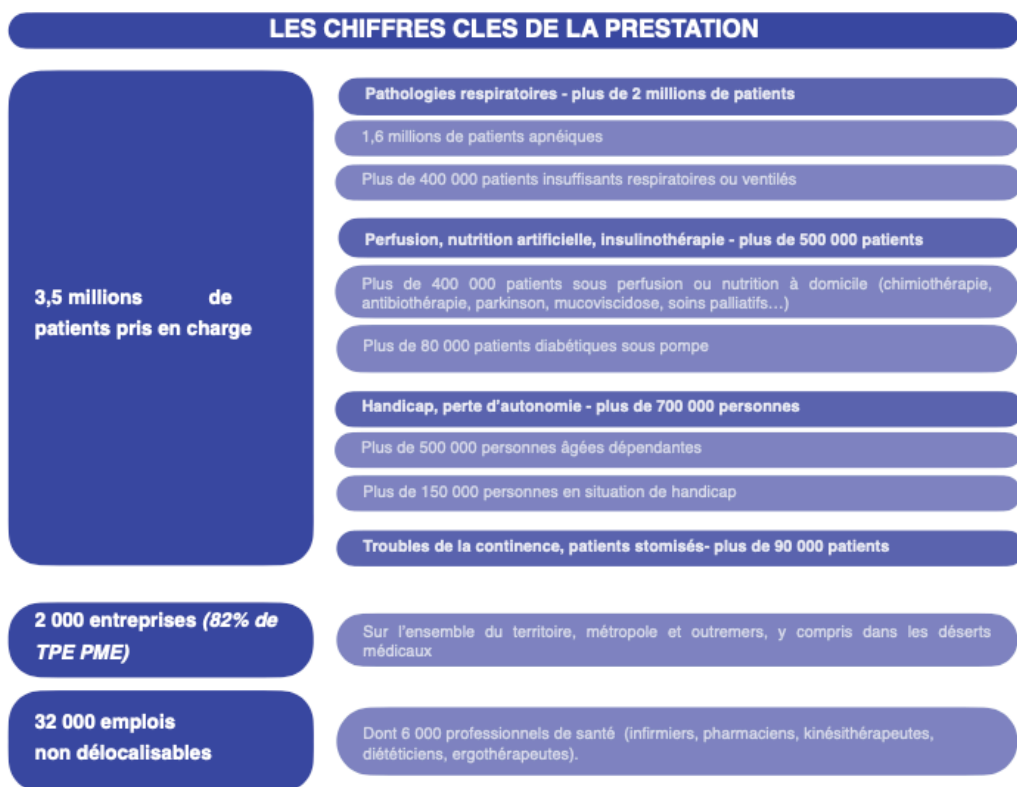
Paris, le xx novembre 2023 – A l'occasion de la journée nationale de la santé à domicile, L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSADI) rappelle l'implication de l'ensemble des 32 000 salariés des prestataires de santé à domicile (PSAD) qui permettent à quelques 3,5 millions de français d'être traités dans le confort de leur domicile, partout en France, conformément à leur volonté.

Alors que 81% des français souhaitent être soignés chez eux et pouvoir y demeurer le plus longtemps possible¹, la santé à domicile constitue un maillon essentiel du système de santé, à l'heure où celui-ci est en forte tension.

En effet, en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques, il est urgent de construire un « nouveau » modèle de parcours de soin qui puisse répondre à l'accroissement des besoins tout en améliorant la qualité de vie du patient.

Dans ce contexte, les prestataires de santé à domicile (PSAD), constituent des acteurs majeurs de ce virage souhaité et assurent quotidiennement des prestations de proximité essentielles au traitement et l'observance des patients.

¹ Enquête Viavoice, réalisée en novembre 2017, sur un échantillon représentatif de 1000 Français



Par leur expertise et leur suivi personnalisé, les PSAD sont au plus près des patients. Ils travaillent en complémentarité avec les autres acteurs de santé et renforcent ainsi l'offre de soins proposée. Ils jouent également un rôle utile pour combattre la problématique des déserts médicaux avec près de 3000 sites répartis partout sur le territoire national.

« Saluer le travail des acteurs de santé à domicile et notamment celui des prestataires de santé à domicile est fondamental compte tenu de l'importance du rôle qu'ils jouent dans notre société pour faciliter la prise en charge des patients et améliorer considérablement leur confort de vie.

*Alors que notre système de santé connaît une crise sans précédent, soutenir la santé à domicile et les PSAD est fondamental pour espérer relever les défis de demain. Il est aujourd'hui essentiel de s'appuyer sur l'expertise des prestataires, sur leur maillage territorial et leur complémentarité avec les autres acteurs de santé. » **déclare Didier Daoulas, Président de l'UPSADI.***

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outre-mer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soins, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 32 000 salariés dont 6000 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47

